

Cours insuffisant dans une école privé

Par bernardin, le 05/07/2010 à 19:49

Bonjour,

J'ai 43 ans, j'ai fait une reconversion professionnel dans deux écoles privés pour un BTS notariat.

La 1ère a fermé sa section sans motif au mois de juillet. (déja ce n'est pas normal) J'ai trouvé la 2ème en septembre, elle acceptait de me donner les cours nécessaires à l'obtention du BTS.

Des gros manquements de cours se sont produit tout au long de l'année, cela ne m'a pas permis de passer mon examen avec sérenité et connaissances, je n'est donc pas été reçu. QUESTION: Dans un cas comme cela, tous les moyens n'ont pas été mis en oeuvres pour me permettre d'apprendre la totalité du programme, ai-je un droit de réparation? L'école n'etant pas gratuite (3800€), j'estime être lésée.

il n'y a pas eu: d'économie notarial, de technique notariat et très peu de fiscalité.